

### 1. Actualités nationales

- **Rentrée 2024**

- **La circulaire de rentrée 2024** : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo26/MENE2417753C>
- **La réorganisation du cursus préparant au baccalauréat professionnel (organisation de l'année de terminale, foire aux questions, fiches synthétiques des attendus entre bac pro et BTS...)** : <https://eduscol.education.fr/3954/cursus-renove-preparant-au-bac-pro>  
<https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>
- **En baccalauréat professionnel, le projet remplace le chef d'œuvre** :
  - Arrêté du 13 juin 2024 modifiant l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel par l'article D. 337-66-1 du code de l'éducation et l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire au baccalauréat professionnel et à son modèle : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049722059>
  - Bulletin officiel n°28 du 11 juillet 2024 relatif à la Réalisation du projet au baccalauréat professionnel et modalités d'évaluation à l'examen : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo28/MENE2416916C>
- Le livret scolaire du baccalauréat professionnel intègre à compter de l'année scolaire 2024-2025 une rubrique consacrée aux deux parcours de préparation « post-baccalauréat », qui permettra d'y consigner une appréciation sur le parcours des élèves. Nous attirons votre attention sur l'importance de bien compléter tous les livrets scolaires pour que le jury de délibération puisse porter un avis éclairé.
- **Mentions décernées à partir de la session 2024, en CAP, BP, mention complémentaire, baccalauréat professionnel et brevet des métiers d'art** : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049171479>
- **Le certificat de spécialisation remplace l'appellation mention complémentaire à partir de janvier 2025** : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047998955>

- **Semaine des lycées professionnels** :

La semaine des lycées professionnels sera probablement reconduite cette année du 2 au 6 décembre 2024.

Elle a pour objectif de faire connaître les diplômes et les métiers qui s'y rattachent. Cette semaine à destination des collégiens et de leur famille est une occasion privilégiée de mettre en lumière l'excellence du lycée professionnel, l'originalité des démarches pédagogiques et la diversité de parcours. A ce titre, nous vous invitons dès à présent à réfléchir collectivement aux actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette manifestation. <https://eduscol.education.fr/2956/semaine-des-lycees-professionnels>

- **Concours « Je filme le métier qui me plaît » et « Je filme ma formation »**

Toujours d'actualité, peuvent s'inscrire dans le cadre du chef d'œuvre, du projet, mettre en valeur la semaine des lycées professionnels... : <https://c.tv/concours/> <https://jefilmemaformation.tv/>

## 2. Actualités concernant le secteur SBSSA

- **Filière sanitaire et sociale**

### DEAS : Diplôme d'état Aide-Soignant

Les bacheliers ASSP ont la possibilité de poursuivre leurs études en école d'aide-soignant en parcours partiel ou complet au sein d'un des quatre IFAS académiques.

Établissements	Parcours	Public
LP Marie Curie Villeurbanne	Partiel post bac	Initial et apprentissage
LP Jacquard Oullins	Partiel et complet	Initial et formation continue
LP Pardé Bourg en Bresse	Partiel post bac	Initial et apprentissage
LP Charvet St Etienne	Partiel et complet	Initial et formation continue

Pour informer au mieux les élèves de première et de terminale ASSP sur cette opportunité, la directrice de l'IFAS, madame NAIMI Amel peut être invitée à rencontrer les élèves afin de leur présenter en détail les modalités de formation et le parcours de sélection :

- la sélection se fait sur dossier et entretien entre mars et juin pour une rentrée en septembre ;
- l'entrée en formation aide-soignante se fait hors parcours sup.

Rappelons aux élèves qu'il est crucial de participer aux sélections, car sans cela, ils ne pourront pas s'inscrire à la formation. Les informations concernant la formation sont disponibles sur le site de l'IFAS académique :

<https://ifas-academique-lyon.fr/>

Il est important de noter qu'une nouvelle section en apprentissage ouvrira ses portes en mars 2025 au lycée A Colonel Beltrame à Meyzieu, offrant ainsi une option supplémentaire aux futurs diplômés.

En tant que professeurs, vous avez un rôle clé pour encourager vos élèves à explorer cette voie et à les préparer adéquatement à cette poursuite d'étude notamment dans le cadre du parcours en « Y » proposé à cette rentrée aux bacheliers de terminale.

- **Baccalauréat professionnel Accompagnant Soins et Services à la Personne :**

Première session d'examen 2025 dans le cadre du bac pro ASSP rénové.

Le cahier des charges académique du contrôle en cours de formation a été actualisé à la suite de la publication de l'Arrêté du 13 juin 2024 qui modifie les durées de PFMP et certaines définitions d'épreuves. Ce document accompagné du tableau des correspondances d'épreuves du BCP ASSP rénové avec les deux anciens BCP ASSP options domicile et structure a été diffusé aux DDFPT le 2 septembre dernier. Vous retrouvez ces documents sur le site académique.

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'informer très rapidement et d'accompagner les élèves redoublants aux nouvelles épreuves.

Des supports d'évaluation en CCF seront demandés pour expertise. Le travail conduit autour des grilles support aux évaluations CCF sera poursuivi. Pour rappel, ces grilles ne doivent en aucun cas être modifiées par les professeurs

Tous les projets prévisionnels de formation ont été expertisés l'an passé. Il conviendra de poursuivre le travail autour de l'approche et de l'évaluation des compétences en tenant compte des conseils formulés dans le guide de construction projet pédagogique prévisionnel de formation (3PF).

**Vous trouverez de nombreuses ressources pédagogiques en suivant le lien suivant :**

<https://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique284>

Pour rappel, d'autres ressources issues de formations sont disponibles sur les padlets suivants :

Biotechnologies : <https://digipad.app/p/361039/e5a09de2d9ca5>

Biotechnologies - STMS : <https://digipad.app/p/316187/edf5c85b9613>

- **CAP Agent Accompagnant au Grand Age »**

**À la rentrée 2024, le CAP Agent Accompagnant Grand Age est proposé au sein de 3 lycées :**

- LP Marie Jacquard- Oullins, première session d'examen 2025
- LP Gabriel Voisin- Bourg en Bresse (formation nouvelle, première session d'examen 2026)
- LP Arnaud Colonel Beltrame - Mezieu (formation nouvelle, première session d'examen 2026)
- LPP La Salésienne (formation nouvelle, première session d'examen 2026)

Nous vous encourageons à poursuivre le travail autour des projets de formation en tenant compte des objectifs des périodes de formations en milieux professionnels. Pour rappel, le vécu des élèves en milieu professionnel constitue une source de situations concrètes sur lesquelles l'enseignant peut s'appuyer dans la conception des séquences d'enseignement.

Le cahier des charges académique de la mise en œuvre des CCF vous sera communiqué très prochainement.

- **La Mention complémentaire Aide à Domicile (MCAD/CSAD)**

La MCAD s'intitulera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 certification de spécialisation aide à domicile (CSAD). Pour rappel, il s'agit d'un diplôme professionnalisant en un an, de niveau 3, est accessible entre autres, aux candidats titulaires des diplômes suivants : CAP AEPE, PSR, ATMFC, 2AGA, CSHCR.

Plusieurs ressources à disposition sur le site académique :

- Guide national d'accompagnement pédagogique
- Cahier des charges académique du contrôle en cours de formation
- Grilles support aux évaluations CCF

- **Baccalauréat professionnel Animation – Enfance, personnes âgées :**

Ouverture de la formation au lycée Colonel Arnaud Beltrame - MEYZIEU à la rentrée 2024.

- **CAP Accompagnant éducatif petite enfance :**

Ouverture de la formation au lycée Colonel Arnaud Beltrame - MEYZIEU (première session d'examen 2026).

- **DE Moniteur éducateur :** Rénovation à la rentrée 2024 pour une première session en 2026

Décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049888982>

Arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049889174>

- **Filière soins personnels**

**Concours général des métiers :** concerne les élèves et apprentis inscrits en terminale.

(admissibilité épreuve écrite de 4h, admission épreuve pratique et orale de 4h30).

2 concours :

- CGM Esthétique cosmétique parfumerie (admissibilité dans chaque académie, admission à Lyon)
- Métiers de la coiffure (admissibilité dans chaque académie, admission à Bordeaux)

Informations générales :

<https://eduscol.education.fr/1438/concours-general-des-lycees-et-des-metiers>

Sujets et rapports de jury des deux concours :

<https://eduscol.education.fr/1443/sujets-et-rapports-de-jury-du-concours-general-des-lycees-et-des-metiers>

Les très bons élèves de terminale doivent être encouragés à s'inscrire.

Remise des prix en Sorbonne par le ministre de l'Éducation nationale.

- **Baccalauréat professionnel Esthétique cosmétique parfumerie :**

Première session du diplôme rénové en 2025. Des sujets de bacs blancs académiques seront transmis aux établissements concernés en décembre.

Les appareils de diagnostics de peau, entrant dans l'épreuve E32, doivent faire l'objet d'une utilisation plus large que celle liée à cette épreuve.

## **Baccalauréat professionnel Métiers de la coiffure :**

Les résultats des épreuves professionnelles écrites E2 et E31C, à la session 2024, n'ont pas été meilleures qu'à la session 2023. Il est impératif que chaque équipe inclut dans son plan de formation une préparation qui permette aux élèves et apprentis de meilleurs résultats.

**Savoirs-être :** Il est impératif, pour l'ensemble de tous les diplômés de l'esthétique cosmétique parfumerie et la coiffure, que le développement des savoirs-être des élèves et apprentis soit une priorité de formation. Chaque équipe doit programmer la première période de rentrée en ce sens.

- **Enseignements généraux professionnels et technologiques**

- **Enseignements adaptés, champ HAS en SEGPA**

Les repères pédagogiques et guide d'équipement SEGPA sont téléchargeables sur le site SBSSA de l'académie <https://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique19>

Quelques éléments : <https://eduscol.education.fr/1184/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte> - <https://ash69.circo.ac-lyon.fr/wordpress/les-dispositifs-segpa-dans-le-rhone/>

- **Éducation au développement durable dans le cadre des enseignements**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publie un référentiel, des repères de progression et attendus de fin de cycle pour développer les compétences des élèves pour l'éducation au développement durable et à la transition écologique.

<https://eduscol.education.fr/3921/l-education-au-developpement-durable-dans-le-cadre-des-enseignements>

**Diplômes en cours de rénovation :** Diplômes de la filière Hygiène et Environnement (rentrée 2025).

## **3. Carrières des enseignants**

- **Formation**

**École académique de formation continue (EAFC) :** <https://www.ac-lyon.fr/eafc> .

Dans le cadre de l'évolution de votre carrière, vous pouvez vous inscrire aux formations académiques proposées au BIR : CAPPEI, CAFFA (BIR du 9 septembre 2024 <https://www.ac-lyon.fr/bir-2024-2025> ), Certifications complémentaires, personnel d'encadrement ...

Pour les formations académiques ES§ST (SST, formation de formateurs SST, PRAP2S, risques biologiques, MAC...), les coordinateurs académiques désigneront, dans le cadre d'un plan annuel, les personnes à former.

Au regard des nombreuses évolutions des référentiels de notre secteur, il est conseillé aux enseignants des secteurs public et privé sous contrat qui souhaitent actualiser leur maîtrise des techniques professionnelles et/ou améliorer leurs connaissances des structures et des entreprises, de réaliser une **formation en milieu professionnel**.

Vous trouverez sur le site disciplinaire SBSSA de Lyon les modalités et convention pour les stages en entreprise : <https://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique329>

Les **professeurs contractuels** débutants bénéficieront d'un parcours de formation académique pour lequel ils seront désignés.

Par ailleurs, l'EAFC propose une préparation aux concours internes de recrutement des personnels d'enseignement, (modalités d'inscription à consulter dans le BIR du 9 septembre 2024 <https://www.ac-lyon.fr/bir-2024-2025>)

- **Rendez-vous de carrière**

Le suivi de la carrière d'un professeur comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Mode d'emploi pour préparer son rendez-vous de carrière :  
<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Document de référence de l'entretien :  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/09\\_-\\_septembre/21/0/2017\\_document\\_aide\\_carriere\\_enseignants\\_V2\\_804210.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf)

**Nous vous conseillons de préparer l'entretien du rendez-vous de carrière en vous appuyant sur le document de référence de l'entretien. A cette occasion, vous aurez la possibilité de nous présenter tous les documents qui vous sembleront utiles.**

#### **4. Mouvement des personnels**

Pour tout projet de mobilité, il vous appartient de consulter les calendriers et les modalités. La liste des postes vacants sur SIAM est indicative : <https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-du-second-degre-siam-phase-interacademique-3218>

#### **5. Rappel des usages de communication**

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique [nom.prenom@ac-lyon.fr](mailto:nom.prenom@ac-lyon.fr) qui est à utiliser **obligatoirement** pour toute communication avec l'institution, elle se fera **sous couvert du chef d'établissement** (en copie des mails).

#### **6. Ressources**

Site disciplinaire SBSSA de l'académie de Lyon : <https://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/> (actualités du secteur disciplinaire et informations diffusées par les IEN SBSSA) ;

DANE: Délégation académique au numérique éducatif <https://dane.ac-lyon.fr/spip/>

Académie de Lyon <http://www.ac-lyon.fr>

Voie pro de Lyon : <https://www.ac-lyon.fr/la-voie-professionnelle>

Eduscol <http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html>

CANOPE [www.cndp.fr/crdp-lyon](http://www.cndp.fr/crdp-lyon),

INSPE <https://inspe.univ-lyon1.fr/inspe/actualites/toutes-nos-actualites-715679.kjsp>

l'IFE <http://ife.ens-lyon.fr/ife>

Abonnements nationaux : <https://www.education.gouv.fr/kiosque-actus-100025>

Abonnement Bulletin d'informations rectorales : <http://www.ac-lyon.fr/pid31964/bulletin-informations-rectorales.html>

Les IEN vous adressent régulièrement des actualités à consulter par le biais de la liste de diffusion sur votre boîte académique ; **chaque enseignant peut contribuer à enrichir les ressources du site académique en adressant ses productions aux IEN concernées.**